

que le sujet devrait en être porté comme il se doit devant le comité des ressources nationales et des travaux publics. Je me demande si la Chambre consentirait à l'unanimité à permettre le transfert de ce bill tel qu'il figure maintenant au *Feuilleton* du comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien au comité des ressources nationales et des travaux publics.

**M. l'Orateur:** Est-il agréé à l'unanimité que la motion à l'étude soit amendée dans le sens proposé par le secrétaire parlementaire?

**Des voix:** D'accord.

**M. Baldwin:** Non.

**M. Aiken:** Je ne sais pas si je puis faire autre chose que de dire oui ou non. Le comité des ressources nationales et des travaux publics est maintenant saisi de la loi sur les ressources en eau du Canada et devra l'étudier pendant une période de six semaines à peut-être deux mois. Il me semble que le comité trouverait très difficile de se charger de cette tâche. Or malheureusement, nous n'avons pas été consultés.

**M. l'Orateur:** De nouvelles discussions à ce sujet pourraient avoir lieu plus tard aujourd'hui. Pour l'instant, l'amendement ne peut être proposé à la Chambre que par voie de motion formelle, qui exige l'assentiment unanime. Le secrétaire parlementaire voudrait peut-être discuter la question avec les représentants des autres partis avant de la reconsidérer plus tard aujourd'hui.

**M. Barnett:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur au sujet de la question soulevée par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken). Je ne voudrais pas que la Chambre conserve l'impression que le comité des affaires indiennes et du Nord canadien n'est pas occupé aussi par des questions importantes.

**M. l'Orateur:** Le secrétaire parlementaire a-t-il terminé?

**M. Orange:** Oui.

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, il me semble que le gouvernement a préparé ce projet de loi un peu à la hâte. On ne sait pas trop qui en est chargé, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ou le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je vois que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) est toujours à la Chambre. J'espère qu'il restera ici quelque temps, car je demande au gouvernement qui, au

début des délibérations cet après-midi, pilotera le projet de loi devant la Chambre; nous n'avons pas encore tiré cela au clair, puisque c'est mon excellent ami, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Orange) qui a dirigé le débat jusqu'ici. D'ailleurs, nous ne savons pas encore auquel des deux comités la question doit être renvoyée.

**M. Barnett:** Le ministre est l'une des têtes de l'Hydre.

**L'hon. M. Dinsdale:** La raison pour laquelle j'ai dit que j'espérais voir le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources demeurer à la Chambre est que l'impression prévaut nettement qu'au cours de notre débat de ce jour, des éclaircissements devront être apportés sur des questions fondamentales, des questions qui touchent à des problèmes juridiques importants concernant les compétences respectives des autorités fédérales et provinciales. Il me semble que seul un ministre de la Couronne qui a été mêlé aux négociations menées en cette matière puisse fournir, au stade actuel, à la Chambre les réponses que celle-ci souhaite obtenir.

Ce n'est pas plus tard que le 27 juin 1967 qu'est intervenue la sanction royale de la loi originale qui fut intitulée alors Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, et qui illustre les incertitudes auxquelles le gouvernement est en proie dans ce domaine. Moins de 12 mois plus tard, le gouvernement a proposé à la Chambre des modifications de la loi originale. C'est soit un indice d'une piètre gestion de la part du gouvernement, soit un problème de compétences qui n'est pas clairement défini ou encore il se pourrait, et je suis persuadé qu'il s'agit d'un autre aspect de la question, que les programmes d'exploration pour les gisements miniers et pétrolifères désignés dans la version primitive de la loi, c'est-à-dire, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest se poursuivent à un rythme si accéléré que d'autres dispositions législatives sont maintenant nécessaires. Il est exact que l'intérêt à l'égard de l'exploitation septentrionale s'est considérablement avivé.

● (12.20 p.m.)

Je suppose que cela a un rapport avec la fameuse découverte de la baie Prudhoe en Alaska qui s'est produite il y a un an environ. Je voudrais faire remarquer que les intérêts canadiens étaient même antérieurs à ceux du gouvernement américain. Ainsi que l'indique